

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

1. DEFINITIONS

- 1.1. On entend par « 4Partners » ou « le Prestataire », 4Partners, société à responsabilité limitée, domiciliée à 8, route de Luxembourg, L-7759 Roost, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B120531.
- 1.2. On entend par « Client » le bénéficiaire des Prestations de 4Partners.
- 1.3. On entend par « Prestations » les services assurés par 4Partners pour le Client.
- 1.4. On entend par « Lieu d'intervention » le lieu sur lequel est exécuté une Prestation pour le Client.

2. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES

- 2.1. Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande, des présentes conditions générales. Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales à exclusion de tout autre document.
- 2.2. Aucune condition particulière ne peut prévaloir contre les conditions générales de prestations de service, sauf convention écrite annexe convenue entre parties.
- 2.3. L'exécution de toute Prestation par le Prestataire implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation écrite, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.
- 2.4. Le fait que le Prestataire ne se prévale à aucun moment d'une quelconque des clauses des présentes conditions générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses.

3. OBJET

- 3.1. 4Partners intervient sur demande expresse du Client, les parties ayant convenu au préalable de la réalisation de la Prestation le cas échéant, d'une date, d'un horaire et d'un Lieu d'intervention.

4. LIMITES DES PRESTATIONS

- 4.1. 4Partners ne pourra pas assurer une Prestation sur le Lieu d'intervention, si l'environnement physique des équipements est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou distributeur et/ou fournisseur aux règles de sécurité ; si les équipements ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leurs environnements physiques ; en cas d'événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements pour lesquels le Client a expressément demandé une Prestation de 4Partners, notamment que les équipements soient inaccessibles pour quelles que raisons que ce soit, que les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres soient défectueuses ou qu'il soit impossible d'accéder au Lieu d'intervention.
- 4.2. 4Partners peut immédiatement cesser d'assurer une Prestation, si de l'avis raisonnable du prestataire, les conditions de travail au Lieu d'intervention risquent de mettre sa sécurité en danger ou s'il suspecte le Client d'avoir modifié ses équipements sans avoir préalablement averti la société 4Partners ou s'il suspecte le Client de ne pas posséder l'ensemble des licences d'utilisation pour les logiciels en sa possession.
- 4.3. 4Partners peut en outre immédiatement cesser d'assurer une Prestation dans les conditions suivantes :
 - situations imprévisibles qui échappent au contrôle de 4Partners et qui sont par nature inévitables (force majeure)
 - problèmes techniques imprévues et qui ne peuvent pas être résolues dans le cadre de la Prestation en cours
 - le client a du retard dans le paiement des factures émises par 4Partners, et d'éventuelles contestations des factures, fondées ou non, ne peuvent faire obstacle à la présente clause
- 4.4. 4Partners ne procède à aucune vérification matérielle de la légalité des programmes et autres systèmes logiciels et matériels installés sur les supports informatiques en cause ; 4Partners suppose que les logiciels et tous les autres composants des systèmes informatiques ont été légalement acquis et sont utilisés suivant la loi et les conditions des fournisseurs respectifs. Si tel n'est pas le

cas, le Client est dans l'obligation de tenir 4Partners quitte et indemne de tout recours de quelque nature qu'il soit qui pourrait être adressé à l'encontre de 4Partners.

- 4.5. 4Partners s'engage à fournir les moyens humains nécessaires à la bonne exécution des Prestations. Le Client reconnaît que 4Partners n'est soumis qu'à une obligation de moyens.
- 4.6. 4Partners sera tenue en aucun cas responsable pour tout retard ou inexécution des Prestations.
- 4.7. 4Partners ne garantit pas que les Prestations fournies répondent à des exigences ou besoins spécifiques du Client.
- 4.8. Les Prestations sont exécutées par 4Partners sous les ordres et directives du Client. 4Partners n'accepte aucune garantie ni responsabilité quelconque par rapport aux Prestations exécutées. 4Partners ne peut pas être tenue responsable pour perte économique et financière de toute nature, notamment pour perte de temps d'exploitation, de clients, etc.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 5.1. Le Client s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements (logiciels, accessoires, périphériques, consommables...) et en particulier à ne pas procéder à des modifications techniques.
- 5.2. Le Client s'engage à tenir à la disposition de 4Partners toute information, support et/ou matériel requis pour la bonne exécution des Prestations.
- 5.3. Le Client reste responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence, le Client prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles. La responsabilité de 4Partners en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée.
- 5.4. Le Client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des Prestations et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou les frais d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par 4Partners sont et restent à sa charge. En aucun cas, le Client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.
- 5.5. Le Client est informé que les Prestations effectuées par 4Partners, comme sa propre intervention, peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou du fournisseur auprès duquel le Client a acquit ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de la part de 4Partners. Il appartient au Client de vérifier que ses équipements ne sont plus sous garantie contractuelle.

6. PRIX

- 6.1. L'unité de tarification de base est l'heure. Le tarif horaire à payer est celui qui a été fixé d'un commun accord entre le Client et 4Partners lors de la commande de la Prestation. Le tarif s'entend en euros hors TVA.
- 6.2. 4Partners s'engage en cas de surcoût imprévisible au préalable au commencement de la Prestation à en aviser le Client qui peut alors décider d'interrompre la Prestation. Le cas échéant, 4Partners sera dans l'obligation de facturer au Client la durée déjà réalisée de la Prestation au tarif horaire prévu et avec une durée minimale d'une heure.
- 6.3. Toute Prestation réalisée par 4Partners donne lieu à une facturation minimale d'une heure et ce quelle que soit la durée et quel que soit le résultat de celle-ci. Tout quart d'heure entamé est du.
- 6.4. Dans tous les cas où la Prestation est interrompue par 4Partners pour quelque cause que ce soit, la Prestation sera due avec une facturation minimale d'une heure.

7. FRAIS DE DEPLACEMENTS

- 7.1. Les déplacements sont facturés par rapport au temps utilisé avec un minimum d'un quart d'heure.

8. OFFRE AU PRIX FORFAITAIRE

- 8.1. Sur demande du Client, 4Partners peut offrir des Prestations à prix forfaitaire.
- 8.2. Le Client est informé que les Prestations fournies dans le cadre d'une telle Offre couvrent exclusivement les Prestations définies et mentionnées dans l'Offre. Tout changement ou ajout fera l'objet d'une Offre supplémentaire. Le Client reconnaît que seul 4Partners est en mesure de juger si une demande particulière est couverte par une Offre spécifique.
- 8.3. Le Client reconnaît qu'une telle Offre peut aussi contenir des Prestations qui seront facturées par heures effectivement prestées et qui ne sont pas couverts par le forfait (travaux en régie).

9. MODALITES DE PAIEMENT

- 9.1. Sauf conditions particulières spécifiées par écrit au moment de la commande, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables dans les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de retard de paiement, 4Partners se réserve le droit de calculer des intérêts de retard à partir de la date d'échéance de la facture et d'appliquer des frais de traitement de dossier.
- 9.2. En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu soit à une majoration forfaitaire précisée lors de la commande, soit à une refacturation intégrale au Client.
- 9.3. En cas de retard de paiement, les Prestations en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'intérêts de retard calculés au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur appliqué au montant de la facture considérée.
- 9.4. En cas d'annulation d'une Prestation en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au Prestataire, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % (cent pour cent).

10. DIVERS

- 10.1. De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le droit luxembourgeois.
- 10.2. Les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents. Si l'une quelconque des dispositions de ces conditions générales de vente serait déclarée nulle ou non-applicable, les autres dispositions resteront en vigueur et exerceront leur plein effet.